Many. - ce & Abril 1911

Bon hier cher ami

y'ai die altender who que je n' aurais ma la pour remple la mission que me confait who lite du 1 storil et communique la lette de St le profession de Silvary à mor ami senn qui asoit chè appelle à Janis cas joiers dermicro pour right que ques points concernant La direction de la Novemble reme historique de droit, à la suite du dias de de danste. Des la relace de Senn, je hu a: fait comatre la litte en question, que y ne pris une retourner que auguerdher. Sens est

d'accord que le trassil our glering. propose par M. de Schnarz rentiral hen, par son snjit it ses tendores probables done le conont qu'il disire for sinon à la Wilh Renn hist m. He sait dome his heaven de le wi proposé fem à ulti Bene pour publication on France. Contifus il disrait saisant l'orage or risorva de le line, on de mois de l'avri à on disposition anut de donne un dicision définitive, tout pour en consorté enoctament l'itenden que pour s'apure de un espet genaral. St. done M. de Schmarz & diach à le prisenta de a côlé. on our tat dispose a forme h mathen accurit à ce tasoil que la itudo piadato de min action parallest de

pripie exultanti - j'assis di il y a quelque se mais mis mai mai - it for who istermitiain je wis his_ en waters ipitalaires over M. de Throng It i'vet airsi mu ja. per connaîte quelques paralle de on cener juridique. ge ne sais de who fil Jean a ite time on const de entare ormenes on projet de son ami damisean. Le joir moni on which est very prempe su 3ion inscription, note siculain reconst communication d'une dixide mis terille vitationt les incriptions militaire. Esame Damisian on housoit and ungl. le formelies niaparies entre les nami d'on comme de secretariat, ignorant la viente wienlang j'a delcan perhant de note doye que pour

alte fois errore le profit de Chrisciple de marit organis. Mais l'alla dichin restait menorate from l'avery Es joirs dernier l'Official fulla une nouvelle cicalain des Ministerie de la greene que marilicat pour toute all anni 1910. 1911, muis pour elle sentement) la toliance dont out connece a limition what militaics, Damisean pour donce actua posiblement so gian april de here it passer to making a juillet on Novembre. Gu'an scatil l'assei prolaine! ye ne vais. Jui der mois on seall dispose a to mantere ser a timor que la difer d'inscription n'est applicable go si l'Ad à itallit a more Miars de s'asser de la gnalité militario des postalanto. Guard. Mr. de me for me in cerin plus long. I sus ton prins saraupi par la sois de ma publishin minuticus que metalosse (ph) Borno manes che lagno hom imo it be roties hops a ma filite amilie F. Juny

Borsicar R. Jackelles Referen - la Faculti de droit 14 ru Soint- Guillaume Janis /7:

